

## **Réunion du Conseil Municipal** **du 23 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : le 16 février 2024.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Jean-Marie SEGADO, Xavier LAVINA.

**Absents excusés** : Mmes Corinne DROUHIN (donne pouvoir à Xavier LAVINA), Claude IMBERT, Matthias MANGANELLI (donne pouvoir à Josiane DESGROISILLES), Cyrille TOULOUSE (donne pouvoir à Jean-Louis GONON).

**Secrétaire de séance** : Mme Régine DUPAYS.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

➤ **Location du local communal situé 4 rue du Theurot**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Set : Convention de groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement et du zonage pluvial**
- **Point sur les logements**
- **Demandes de subvention**
- **Devis pour l'achat d'un tracteur et d'une tondeuse**
- **Questions diverses**

### **I - SET : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement et du zonage pluvial**

**Délibération n° 03-2024**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de NUIITS et le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) relative à la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement et du zonage pluvial, qui se décompose de la façon suivante :

- Analyse de l'existant et investigations,
- Enquête de conformité et programme de travaux,
- Réalisation du zonage pluviale et suivi de l'enquête publique.

Le coût estimatif de cette étude est d'environ 50 000 € HT, subventionnée par l'Agence de L'eau Seine Normandie (AESN) à hauteur de 50 %.

Pour la compétence « eau pluviale », le coût estimé à la charge de la Commune de NUITS est de 7 000 € HT.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de NUITS et le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et, tout document afférent à cette opération.

## **II - Point sur les logements**

### **Etat de situation des locataires d'un logement communal : Délibération n° 04-2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à ce jour, des locataires d'un logement communal sont redevables d'une somme de 4 620.00 € (loyers impayés d'août 2023 à février 2024).

Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un courrier le 16 janvier 2024, qui est resté sans réponse. Il a également contacté le SGC d'AVALLON pour savoir si les locataires avaient pris attache auprès de leur service pour établir un échéancier de régularisation mais rien n'a été fait.

**Au vu de la situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **DECIDE** qu'un huissier puisse intervenir sur ce dossier,
- **MANDATE** Monsieur Xavier LAVINA, 1<sup>er</sup> adjoint pour contacter Maître Xavier SWIETEK, huissier à Tonnerre,
- **AUTORISE** Monsieur Xavier LAVINA ou en cas d'indisponibilité Monsieur le Maire, à signer les documents afférents à ce dossier.

### **Etat de situation d'un logement communal :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 15 février demandant une remise en conformité du logement suivant les caractéristiques de décence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de se renseigner sur les obligations du propriétaire et de se rendre dans le logement pour constater les faits afin de pouvoir prendre une décision. Monsieur LAVINA Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint, se charge du dossier.

**III - Demande de subventions 2024**

Délibération n° 05-2024

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté	60.00 €
Jeunesse au Plein Air (JPA) AUXERRE	0.00 €
AFM Téléthon	0.00 €
ADIL de l'Yonne	0.00 €
AFSEP Ass. Française des scléroses en plaques	0.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder une subvention aux établissements mentionnés ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget 2024.

**IV - Achat d'un tracteur et d'une tondeuse**

Délibération n° 06-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le tracteur et la tondeuse. Monsieur Guy DEWAELE, conseiller municipal, présente différents devis.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ACCEPTE les devis de l'entreprise JERUSALEM d'ANCY-LE-FRANC (89160), à savoir :
  - Tondeuse tractée STIGA COMBI 48SQ pour un coût HT de 332.50 €,
  - Tracteur KIOTI CX2510 Hydrostatique Arceau pour un coût HT de 22 350.00 € avec une reprise du tracteur FORD et de la tondeuse MAJAR pour un prix HT de 4 300.00 €, soit un coût total HT de 18 050.00 € (21 660.00 € TTC)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis.

**V - Location du local commercial situé 4 rue du Theurot**

Délibération n° 07-2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur David LAFRANCE, domicilié 15 rue Alfred Masson à RAVIERES (89390) sollicitant la Commune, pour la location du local communal, situé au 4 rue du Theurot afin d'y installer une entreprise de réparation.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** de louer le local, situé au 4 rue du THEUROT, à Monsieur David LAFRANCE domicilié 15 rue Alfred Masson à RAVIERES (89390),
- **DIT** que le local sera loué en l'état,
- **DIT** que la location sera effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- **DIT** que le bail de location sera d'une durée d'un an, soit jusqu'au 28 février 2025,
- **FIXE** le montant du loyer à 130 € et les charges (EDF, Eau et Asst) à 30 €, soit un total de 160 € / mois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location entre la Commune de NUIITS et Monsieur David LAFRANCE.

## **VI - Questions diverses**

**1/ Aménagement de la place de l'église** : Rencontre avec un architecte le 12 février. En attente du projet.

**2/ Contrôle des PEI** : Contrôles des poteaux incendie effectués par l'entreprise DIAG' ASSAINISEMENT le 20 février. Le rapport a été transmis par mail le 23 février.

**3/ Numérotation des rues** : Faire un point sur la numérotation des rues du village et le nom de la rue de la Liberté car sur certain document figure toujours la rue de la petite vitesse.

**4/ Travaux sur la Commune** : À compter du mois de mars, divers travaux seront lancés sur le territoire de la commune, à savoir :

1/ La régénération des poteaux caténaires de la ligne Paris/Marseille avec la création d'une base travaux sur les emprises de la SNCF et une base de vie de jour, sur le terrain communal le « Brandin III », rue des lorettes

2/ Une extension électrique HTA et BT pour la SNCF, qui nécessitent l'implantation d'une armoire électrique rue de la liberté et l'enfouissement des câbles (rue de l'Egalité, Fraternité, route de Genève) jusqu'au poste de transformation qui sera créer à proximité de la sous station SNCF.

**5/ SMBVA- Projet d'exposition sur les inondations dans le Tonnerrois** : Appel à témoignages permettant de décrire et illustrer les inondations vécues. Exposition en Automne 2024 à ARGENTENAY.

**DÉLIBÉRATIONS PRISES**

03-2024 : SET : Convention de groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement et du zonage pluvial

04-2024 : Etat de situation des locataires d'un logement communal

05-2024 : Demandes de subvention

06-2024 : Achat d'un tracteur et d'une tondeuse

07-2024 : Location du local communal situé 4 rue du Theurot

Séance levée à 22 heures 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	Absente
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	Absent
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne	Absente		